



# BARJAC

JUIN 2019



## Sommaire :

- ◆ Mot du maire
- ◆ Compte rendu du Conseil Municipal
- ◆ Le Saviez-vous ? / Médiathèque/Associations
- ◆ Fête 2019/ Etat Civil

## Le mot du Maire

- Quelquefois les photos valent toutes les paroles !! Voilà 2 exemples d'incivilité sur notre commune :



**Acte de couardise** : la personne qui a détérioré cette barrière n'a même pas le courage de signaler son acte. Que serait-il advenu si c'était un enfant à la place de la barrière ?

**Acte de négligence** : Le point tri sert à **trier** les différents matériaux et surtout pas à déposer toutes sortes d'objets obsolètes.  
Chacun doit se responsabiliser pour que notre commune soit accueillante.



- Suite à la demande de 2 assistantes maternelles agréées de la commune, nous travaillons actuellement sur un projet d'installation d'une MAM (Maison d'Assistants Maternels) sur le village de Barjac. Depuis la loi de mars 2012, l'assistant maternel peut accueillir des mineurs au sein d'une maison d'assistants maternels, c'est-à-dire dans un local qui n'est pas son domicile. Avec l'appui de la PMI (Protection Maternelle Infantile), nous avons trouvé un local qui nécessite quelques aménagements afin d'être conforme à l'accueil des jeunes enfants. La date d'ouverture se fera lorsque les travaux seront terminés et que nos 2 assistantes maternelles auront l'agrément accordé par la PMI.
- Tous les propriétaires d'un bien immobilier datant d'avant 1948 qui souhaitent faire des travaux de rénovation peuvent bénéficier de subventions octroyées par la Communauté de Communes Cœur de Lozère dans le cadre de la MEVA (Mise en valeur architecturale). Ces subventions concernent les façades, les toitures, les portes anciennes, les cours et les cages d'escalier. Les demandes de dossier sont à faire à la Communauté de Communes Cœur de Lozère (tél : 04.66.94.04.78).
- Les travaux de mise en place de la fibre optique ont débuté sur notre commune. La fibre optique permettra :
  - à tous les particuliers d'avoir accès dans de très bonnes conditions à l'ensemble des services offerts par les fournisseurs d'accès à Internet.
  - aux entreprises de disposer d'un service fiable de très grande qualité aujourd'hui indispensable pour rester compétitif.
- Je voudrais remercier Mr Jean-Pierre LARMANDE de Méjantel, qui a accepté de devenir porte-drapeau pour notre commune.

*Je vous souhaite un bel été à tous !*

*Le Maire, Francis BERGOGNE*

☎ 04 66 47 01 04

E Mail : [mairie-de-barjac48@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-barjac48@wanadoo.fr)

FAX : 04 66 47 09 85

Fermeture du secrétariat et Agence postale  
Du 26 au 30 août 2019 inclus.

Ouverture du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0			609 707.93		609 707.93
Opérations de l'exercice	473 755.44	664 948.64	503 529.41	403 079.70	977 284.85	1 068 028.34
<b>TOTAL</b>	<b>473 755.44</b>	<b>664 948.64</b>	<b>503 529.41</b>	<b>1 012 787.63</b>	<b>977 284.85</b>	<b>1 677 736.27</b>
Résultat de clôture						700 451.85
Restes à réaliser					567 299.57	

\* les principales dépenses en fonctionnement 2018 :

- Remboursement des intérêts de la dette ( 21 552.05 €)
- Frais de personnels et élus ( 231 074.54 €)
- Charges à caractères général (154 454.20 €)

\* les principales recettes de fonctionnement 2018 :

- Impôts ( 298 017.87 €)
- Dotations et participations ( 230 133.35 €)
- Loyers logements communaux et location salle (41 873 €)

\* les principales dépenses d'investissement 2018 :

- Remboursement du capital de la dette (80 270.08 €)
- Aménagement Centre culturel communal (179 320.56 €)
- Voirie ( 69 623.11€ + 4 378.86 €)
- Construction local associatif (88 593.93 €)
- Réseaux secs Rue du Sabel ( 13 469.35 €)
- Aménagement Garages communaux (9 846.95 €)

\* les principales recettes d'investissement 2018 :

- Excédent de fonctionnement 2017 (216 580.50 €)
- Fonds Compensation TVA ( 37 187€)
- Taxe d'aménagement ( 14 414.20 €)
- **Subvention du Département** : Terrain multisports (4 130 €)
- **Subvention de l'État** : Aménagement place ( 33 339.02 €)  
Terrain multisports (38 989.46 €)  
Achat logiciels comptabilité (595 €)
- Amendes de Police (708.47 €)

BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget primitif 2019 s'équilibre à 2 136 402.86 € tel que présenté dans le tableau suivant :

	Principales dépenses	Principales recettes
Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 217 360 € charges à caractères général</li> <li>- 251 200 € charges de personnel</li> <li>- 23 000 € atténuations produits</li> <li>- 41 674 € autres charges diverses</li> <li>- 19 500 € charges financières/exceptionnelles</li> <li>- 41 000 € opérations ordre</li> <li>- 61 366 € (virement section investissement)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 30 209 € produits des services et domaine</li> <li>- 308 457 € impôts et taxes</li> <li>- 205 924 € dotations et participations</li> <li>- 42 000 € autres produits de gestion courante</li> <li>- 1 500 € produits exceptionnels</li> <li>- 10 € produits financiers</li> <li>- 14 000 € atténuation de charges</li> </ul>
<b>Total</b>	<b>655 100.00</b>	<b>655 100.00</b>

Investissement

	Dépenses	Recettes
Crédit d'investissement votés	602 964.43	660 735.78
Restes à réaliser de l'exercice précédent	878 608.43	311 308.86
Solde d'exécution reporté		509 258.22
<b>Total</b>	<b>1 481 302.86</b>	<b>1 481 302.86</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>2 136 402.86</b>	<b>2 136 402.86</b>

## Autorisation de déposer un permis de construire

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande de permis de construire au nom et pour le compte de la Commune pour réaliser la construction d'un abri à sel et pouzzolane à la gare. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

## Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au taux d'imposition proposés par le Maire (sans augmentation).

Taxes	Taxe d'habitation	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti
Taux 2019	10.60 %	19,55 %	201,05 %

## Montant de la Redevance d'Occupation du domaine public pour par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune dû par ENEDIS est fixé à 209 € pour l'année 2019.

## Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le Festival du clown

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet du festival du clown porté par l'association "Un,deux,trois soleils !" qui aura lieu les 30 et 31 août 2019 sur notre commune. Il propose de verser une subvention exceptionnelle de 1083.48 € à l'association "Un,deux,trois soleils !" pour le financement de ce festival. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

## Protection sociale complémentaire- Mandat au CDG pour la procédure de passation d'une éventuelle convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire-Risque santé

Le Conseil municipal décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation au titre du risque santé que le Centre de Gestion de la Lozère va engager.

## CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE RETRAITE CNRACL DU CENTRE DE GESTION DE LA LOZERE

Le Conseil municipal décide de conventionner avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, dans le cadre de la convention d'adhésion au service retraite. La commune peut mandater le Centre de Gestion à agir auprès de la CNRACL pour une ou plusieurs missions dématérialisées définies comme suit : Affiliation agent : 20 euros ; Liquidation des droits à pension normale : 80 euros ; Liquidation des droits à pension d'invalidité : 90 euros ; Qualification des Comptes Individuels Retraite (QCIR) : 75 euros ; Reprise d'antériorité : gestion des comptes individuels retraite : 40 euros ; Reprise d'antériorité : simulation de calcul (EIG) : 55 euros

## Travaux forestiers 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire, en 2019, de programmer des travaux en Forêt Communale de Barjac. Le montant du programme présenté par l'Agence de l'office National des Forêts de la Lozère est estimé à 410 € HT. Et concerne des travaux de mise en peinture du périmètre sur 350 ml en parcelle 16. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

## Soumission au régime forestier de parcelles communales

Monsieur la Maire expose au Conseil Municipal que les services de l'ONF ont procédé, à l'occasion de la révision de l'aménagement de la forêt communale de Barjac et de la forêt sectionale de Raspailac, à une étude des terrains communaux et sectionaux boisés de la commune, ne relevant pas du régime forestier. Cette étude a mis en évidence que plusieurs parcelles boisées sont susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière. (A113, B159, B171, ZB26, ZM11, D378).

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de demander la soumission au régime forestier de ces parcelles. Cette décision n'affectera pas l'usage et ne modifiera pas la modalité de jouissance des biens concernés.

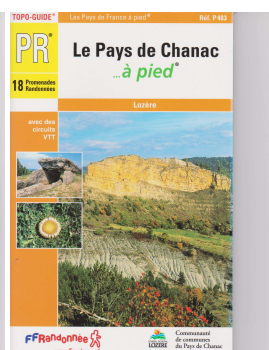
## Lotissement communal - prix de vente lot n°2

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il restait un lot à vendre dans le lotissement Communal situé sous le Point Multiservices. Ce dernier ayant trouvé preneur, Il indique qu'il y a lieu d'en arrêter le prix de vente comme suit : 49 910,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

## Le saviez-vous ?

Après « Le chemin des écoliers » réalisé par l'école publique de Barjac en 1988, « Le pays de Chanac à pied » édité par la com. com. du pays de Chanac en 2004, voici un mini topoguide rassemblant 7 circuits de randonnées balisés à (re) découvrir sur le territoire communal. Cet ouvrage sera complété par un sentier de découverte ayant pour thème la géologie et la paléontologie de notre commune (fin 2019).



Nouvellement installé à Barjac, n'hésitez pas à contacter :

**Pinard-Legry ELAGAGE**

Taille et soins aux arbres

Démontage

Création, Espaces verts

06 67 27 74 09

WWW.ELAGAGE-ABATTAGE.COM



**OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT**

**Cœur de Lozère**  
Communauté de communes  
Savignoux, Batailheg, Barjac, Le Born, Mende, Pezouse, Saint-Basville

Permanences à la Mairie de Barjac de 9h à 10h :  
les 18/07, 22/08, 19/09, 17/10, 21/11, 19/12

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE  
DES CONSEILS GRATUITS ET SANS ENGAGEMENT  
DES AIDES POUR AMÉLIORER VOTRE LOGEMENT

CONTACTEZ-NOUS AU  
04.66.31.13.33

## Cantine de Barjac – Journée Agrilocal

L'association Agrilocal a pour vocation de promouvoir les circuits courts, le développement de l'agriculture de proximité et de l'artisanat des métiers de bouche et le renforcement de l'économie locale, notamment via la restauration collective et toute la restauration hors domicile. L'association met au service des acteurs du territoire une plateforme de mise en relation internet, favorisant les échanges entre les acheteurs de la restauration collective et les fournisseurs de produits agricoles.

Cette plateforme permet à la cantine de Barjac, de faire des consultations de prix sur certaines denrées, comme les produits laitiers, yaourts aux fruits ou fromages, mais aussi les aliments carnés ou les fruits et légumes. Chaque année Agrilocal organise une semaine où les participants s'engagent à concevoir, soit un menu complet à partir de produits locaux, soit intégrer chaque jour un aliment provenant d'un commerçant ou d'un fabricant proche du lieu de consommation.

En 2018, la cantine de Barjac avait opté pour cette dernière solution. Le 21 mai dernier, un menu exclusivement confectionné à base de produits élaborés en Lozère a été préparé et servi aux enfants de la cantine scolaire. Ainsi, un miel des Cévennes et un fromage de chèvre provenant des Monts Verts, sont entrés dans la composition d'un feuilleté proposé en entrée. Des tagliatelles fraîches et des filets de poulet de Marvejols ont été servis en plat principal. En dessert, des yaourts aux fruits issus d'un agriculteur de Grandrieu.

Cette manifestation, comme la semaine du goût, a non seulement pour but de promouvoir les produits locaux, mais aussi de faire découvrir aux enfants des nouvelles saveurs ou textures.

Un petit quizz distribué aux élèves des classes élémentaires, portant sur les légumes et les abeilles, a été distribué aux enfants. Ce qui leur a permis de tester leurs connaissances en s'amusant.

Des lots sont venus récompenser les vainqueurs dont des jeux des 7 familles portant sur les fruits et légumes, un Rubik's Cube, des gourdes et des crayons.

*Les élèves des classes élémentaires à l'issue de la journée Agrilocal.*





Les bénévoles de la médiathèque vous accueillent dorénavant au nouvel espace culturel communal, 7 rue de l'école Les :

Lundi : de 16h30 à 18h00

Mercredi : de 10h30 à 12h00

Vendredi : de 16h30 à 18h00

vacances scolaires : samedi de 10h30 à 12h

**Inscription gratuite pour tous les lecteurs**



## ASSOCIATIONS

### Club Le Cénaret



Le Club du Cénaret propose à ses adhérents le programme suivant pour les 6 mois à venir :

- 7 juillet : Pique-nique
- 7 septembre : sortie dans les gorges de la Loire
- Octobre-novembre (date à déterminer) :
  - \* repas d'automne
  - \* concours de belote
- 1er décembre : Repas de Noël



### Pizza Party au four de Pierrefiche

le 14 septembre 2019 à partir de 19h30



# BARJAC

L'association se décharge de toute responsabilité en cas de vol ou d'accident

**Samedi**  
**AOÛT 3**

14h - Concours de pétanque en tripléte 300 € + mises  
**14h30 - Tournoi de Volley sur herbe 3x3**  
 15h - Jeux pour enfants : structures gonflables, trampoline, pêche aux canards, chamboulou,...  
 17 h - Départ randonnée autour de Barjac 1h30 environ ouvert à tous avec l'association GYM de Barjac (**gratuit**)  
**19h - Apéritif musical et KaraoKé**  
**20 h - Moules-Frites (12 €/pers.)**



**21h - Concert gratuit avec le groupe: Duo à 2**  
**23h30 - Soirée dansante gratuite avec la Discomobile: « Fêtes pour vous »**

**Dimanche**  
**AOÛT 4**

14h - Concours de pétanque en doublette 200 € + mises  
 14h30 - Jeux pour enfants : structures gonflables, trampoline, pêche aux canards, chamboulou,...  
 15h – **Concours gratuit de Ventrigrisse**  
 17h - **Spectacle pour enfants (Cie du p'tit vélo)**  
 19h - Apéro musical  
 20h - **Repas : Truffade-jambon grillé (12 €/pers.)**  
**21h - Concert gratuit avec le groupe: Un Singe en Hiver**  
**23h - Soirée dansante gratuite avec la Discomobile: « Fêtes pour vous »**

IPNS

Tout au long de la fête : bar, sandwichs (saucisses-merguez), tartines au fromage, frites, crêpes,...

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES



- \* Le 30 mars 2019 est née à Mende Andréa DUFOUR, parents domiciliés 62 Pierrefiche.
- \* Le 19 avril 2019 est né à Mende Ayden METGE, parents domiciliés 33 Pierrefiche.
- \* Le 07 mai 2019 est né à Mende Lucas SEGUIN JAFFUEL, parents domiciliés 7 av de la Résistance.
- \* Le 15 mai 2019 est née à Mende Lena FABREGUETTES, parents domiciliés 21 Le Viala Bas.
- \* Le 24 mai 2019 est né à Mende Sasha KOUADIOKPLY, parents domiciliés 61 Recoulettes.

### † DECES

- \* Gilles PENSIER, décédé en son domicile 40 Recoulettes, le 5 juin 2019.
- \* Paul Raymond PAUC, décédé le 16 juin 2019 à Marvejols, domicilié 12 av de la Résistance.
- \* Marie-Françoise BROS GUERIN, décédée en son domicile 97 Méjantel, le 21 juin 2019